

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Désignation commerciale : Liquide de frein Original ATE SL.6
Société : **Continental Teves AG Co. oHG**
Guerickestrasse 7
60488 Frankfurt
Germany
+49-69-7603-1
+49-69-76 10 61
Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

Utilisation

Utilisation(s) particulière(s) : Fluide hydraulique

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Mélange de solvants, Additifs

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol; TEGBE; éther monobutyle du triéthylène glycol; butoxytriéthylène glycol	143-22-6	205-592-6	Xi; R41	5 - < 7
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	203-906-6	R63; Repr.Cat.3	1,5 - < 2
1,1'-iminodi-2-propanol; diisopropanolamine	110-97-4	203-820-9	Xi; R36	1,5 - < 2

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un
médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

<u>Inhalation</u>	:	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<u>Contact avec la peau</u>	:	Laver avec de l'eau et du savon.
<u>Contact avec les yeux</u>	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact.
<u>Ingestion</u>	:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyen d'extinction approprié</u>	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
<u>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</u>	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<u>Autres informations</u>	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<u>Précautions individuelles</u>	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
<u>Précautions pour la protection de l'environnement</u>	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
<u>Méthodes de nettoyage</u>	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Mesures d'ordre technique

Conseils généraux : Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains
Épaisseur des gants : 0,7 mm
Directive : DIN EN 374
Matériel : caoutchouc butyle
Taux de perméabilité : > 30 min
Indice de protection : Classe 2

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.

Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : liquide
Couleur : jaune
Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Température de solidification/durcissement : < -50 °C
Méthode: ISO 3016
Point/intervalle d'ébullition : 265 °C
Méthode: ASTM D 1120-72
Point d'éclair : > 130 °C
Méthode: ISO 2719
Température d'inflammabilité : > 200 °C
Méthode: DIN 51794
Pression de vapeur : < 1 mbar
à 50 °C
Densité : env. 1,06 g/cm³
à 20 °C
Hydrosolubilité : soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
oxydes d'azote (NO_x)
Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

Réactions dangereuses :

Stabilité:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies) : donnée non disponible

Irritation de la peau : Classification: Pas d'irritation de la peau
Pas d'effet irritant connu.

Irritation des yeux : Classification: Irritation légère des yeux
Une lachrymation excessive peut rendre la fuite difficile.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson : CL50Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Dose: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Information supplémentaire sur l'écologie

Halogènes organiques (AOX) : pas inclu

Information écotoxicologique supplémentaire : donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Information concernant l'élimination et l'emballage : Elimination:
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchet CE: CED : Code de déchet (produit non utilisé) :
160113, liquides de frein

Code de déchet (produit utilisé) :
160113, liquides de frein

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

Élimination de l'emballage non nettoyé : Code de déchet (emballage non nettoyé) : 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Remarques:

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

▪ *ADR / GGVS:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

▪ *RID / GGVE:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport maritime

▪ *IMDG:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

Transport aérien

▪ *ICAO/IATA:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Conseils supplémentaires : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la directive CEE/91/155

Date d'impression: 02.03.2007

Date de révision : 02.03.2007

Version : 3.0

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL.6**

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

VOC: : pas de taxes des COV

Législation nationale

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R qui correspondent au chiffre mentionné dans la section 2 :

R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.